

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 04 Octobre 2021

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	28 septembre 2021	28 septembre 2021
23	19	20		

**Délibération n° 04102021-056 : Annule et Remplace la délibération n°18012021.004 – Demande de subvention pour l'Espace Jeunes auprès de la DETR.**

L'an deux mille vingt et un, le **lundi 04 octobre** à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Denis DUBOURGNOUX, Martine LLEU, Micheline SIMONNEAU, Claude RAVON, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Rémi GROLAUD, Sandrine GUIBERT, Marc-Antoine LAMBERT (arrivé à 20h10), Sébastien SANTOLINI (arrivé à 20h05), Jean-Yves BOUCARD, Jean François MALTERRE, Patrick MORENNE, Véronique ZAMPARO.
Membres absents non représentés :
Jean-Luc PROQUIN, Christèle ROBLIN, Fanny GRIMAUD.
Membres absents représentés :
Martine YVON (donne pouvoir à Colette PARONNAUD)
Secrétaire de séance : Claude RAVON

**Vu** la délibération n°18012021.004 autorisant Monsieur le Maire a demandé une subvention au titre de la DETR pour la construction de l'Espace Jeunes.

**Considérant** que les devis signés sont supérieurs à la demande initiale.

**Considérant** les remarques de la DETR de présenter un nouveau plan de financement.

Monsieur le Maire rappelle la séance du 30 novembre 2020 au cours de laquelle le conseil municipal a voté le budget primitif 2021 auquel est inscrite la construction d'un « Espace Jeunes ».

Les différentes études de conception ont été réalisées et ont permis d'obtenir un chiffrage du projet susnommé de 62 470.59 € HT.

A ces travaux, il convient d'ajouter le montant de la maîtrise d'œuvre de 6 346.48 € HT.

Les travaux souhaités permettraient de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds de Revitalisation.

**Plan de financement – Espace Jeunes**

TRAVAUX	MONTANT HT	Pourcentage
Travaux	62 470,59 €	
Maitre d'œuvre	6 346,48 €	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>68 817,07 €</b>	<b>100</b>
<b>Subventions :</b>		
Conseil Départemental 35% plafonné à 76 350€ HT	24 085,97 €	35
DETR (25%)	17 204,27 €	25
<i>Sous total</i>	<b>41 290,24 €</b>	<b>60</b>
<b>Financement de la commune</b>	<b>27 526,83 €</b>	<b>40</b>
<i>Dont CAF Prêt à Taux Zéro</i>	22 414,62 €	

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres :**

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Approuve** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 200080091 -- 2021 <u>1004</u> -- <u>04102021</u> -- <u>056</u> -- <u>DE</u>
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>12 / 10 / 2021</u>

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 05 octobre 2021

Le Maire,

Walter GARCIA.

